



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre le racisme

Question écrite n° 2652

Texte de la question

M. Michel Meylan s'inquiète de la montée du racisme et de la xénophobie en France. Le rapport de la commission nationale consultative des droits de l'homme remis en mars 1997 au Gouvernement constate que, s'il existe une diminution des violences racistes, en revanche, le racisme et la xénophobie progressent dans l'opinion publique. Il demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de préciser les mesures que le Gouvernement compte prendre pour lutter contre le racisme.

Texte de la réponse

La répression des paroles et actes d'inspiration raciste s'appuie sur un arsenal législatif dont les bases sont les lois du 1er juillet 1972 (modifiée et complétée à plusieurs reprises) et du 13 juillet 1990, cette dernière visant en particulier à condamner la contestation, par voie de presse ou autre moyen de communication, de l'existence de crimes contre l'humanité. Cette action répressive relève de la compétence du ministère de la justice. Le ministère de l'emploi et de la solidarité intervient de deux manières dans la lutte contre le racisme et la xénophobie. Il apporte chaque année sur ses crédits budgétaires un soutien financier significatif aux associations luttant contre des discriminations à caractère racial. Parmi les projets proposés par ces organismes, le ministère privilégie les permanences juridiques qui ont pour objectif d'assurer aux personnes d'origine étrangère une meilleure information sur leurs droits et devoirs. Plus globalement, la politique menée dans le domaine de l'intégration économique et sociale tend à prévenir l'exclusion qui menace une partie de cette population et cherche à éviter ainsi toute marginalisation qui fragilise et expose au rejet et au racisme. Par ailleurs, au titre de l'Année européenne contre le racisme, le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, organisme sous tutelle du ministère, a passé une convention avec la commission nationale consultative des droits de l'homme. Dans ce cadre, des projets ont été examinés et agréés. Les organismes promoteurs retenus agissent tant au niveau national qu'au niveau départemental dans les quartiers et les cités où se posent des problèmes de cohabitation et de défense des droits. Plus de sept cents projets couvrant un très large terrain d'action (communes, établissements scolaires...) et financés par le FAS sont entrés dans le cadre défini pour l'Année européenne. Enfin, le ministre de l'éducation nationale a exprimé sa volonté de renforcer au sein des établissements scolaires l'enseignement de la morale civique. Le ministère de l'emploi et de la solidarité apportera dans le cadre de ses compétences son soutien aux efforts faits pour transmettre les valeurs inhérentes à la citoyenneté et aux droits de l'homme qui constituent l'un des meilleurs remparts contre la violence et les discriminations.

Données clés

Auteur : [M. Michel Meylan](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2652

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2831

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 441